N° 824 - JANVIER 2002
PRIX : 2,20 €

INSEE PREMIERE

Hébergement et distribution de repas chauds

Qui sont les sans-domicile usagers de ces services

Cécile Brousse, Bernadette de la Rochère, division Conditions de vie des ménages, Emmanuel Massé, Unité méthodes statistiques, Insee

Les sans-domicile usagers des services d'hébergement et des distributions de repas chauds sont caractérisés par une surreprésentation masculine qui croît avec l'âge, une proportion d'étrangers plus élevée, et un âge moyen relativement faible.

Les trois quarts des sans-domicile ont déjà eu un logement personnel, principalement comme locataire. Environ 40 % l'ont perdu au cours des 12 derniers mois. Au cours de l'année 2000, ils ont été sans domicile pendant 7 mois en moyenne et ont connu d'autres formes de logement précaire chez des amis, dans la famille, en chambre d'hôtel durant 3 mois.

La faiblesse de leurs revenus ne leur permet pas d'accéder à un logement indépendant. La moitié dispose d'un revenu mensuel inférieur à 380 euros (2 500 francs) et un sur dix n'a aucune ressource. Un quart perçoit le revenu minimum d'insertion. Majoritairement ouvriers ou employés, les sans-domicile sont très touchés par le chômage : la moitié des actifs sont sans emploi depuis plus d'un an, 15 % depuis plus de 5 ans.

L'enquête utilisée pour la présente étude porte sur les usagers des services d'hébergement et des distributions de repas chauds, au cours du mois de janvier 2001. Elle concerne ceux qui n'avaient pas de domicile personnel la veille du jour où ils ont été enquêtés. Près d'un quart de ces sans-domicile dorment dans la rue ou dans des centres d'hébergement fermés en journée, les autres sont accueillis dans des centres d'hébergement accessibles en journée, dans des logements ou chambres d'hôtel dépendant de structures d'accueil gérées par des associations ou des organismes publics *(Insee première n°823)*. Au cours du mois de janvier 2001, en France métropolitaine, environ 63 500 adultes usagers de services d'aide, accompagnés de 16 000 enfants âgés de moins de 18 ans étaient sans-domicile. Parmi eux, cette étude se limite aux adultes francophones qui vivaient dans des agglomérations de plus de 20 000 habitants, soit 46 800 personnes.

Une population plutôt masculine et jeune

Les deux tiers des sans-domicile usagers de service d'aide sont des hommes *(tableau 1)*. Cette surreprésentation masculine augmente régulièrement avec l'âge. Par ailleurs, deux sans-domicile sur trois vivent seuls. Ces personnes sont également plus jeunes que la moyenne de la population. Plus d'un tiers ont entre 18 et 29 ans, contre un quart de la population adulte française. Le faible taux de personnes âgées de plus de 60 ans est dû en partie à leur prise en charge par des institutions d'hébergement spécialisées (hospices ou maisons de retraite). Par ailleurs, la part des étrangers est de 29 %, soit quatre fois plus élevée que dans l'ensemble de la population française. La proportion aurait été encore plus forte si on n'avait pas dû se limiter aux francophones. D'une manière générale, les étrangers en France sont plus nombreux parmi les plus pauvres : dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants, on compte 22 % d'étrangers parmi les adultes vivant en dessous du seuil de pauvreté (fixé à 50 % du revenu médian). En outre, la situation très précaire de ceux qui sont en France depuis peu de temps s'explique en partie par l'impossibilité légale de travailler.

INSEE

Les femmes et les familles sont mieux prises en charge dans le dispositif d'hébergement

Les institutions d'hébergement sont plus tournées vers les femmes et les jeunes. Les femmes ne dorment pratiquement jamais dans la rue. Parmi les sans-domicile ayant dû séjourner plus d'un an dans la rue ou dans un abri de fortune, on ne compte que 3 % de femmes. Alors que les sans-domicile dans leur ensemble sont plutôt jeunes, le risque de dormir dans la rue ou dans un abri de fortune croît avec l'âge.

Les lieux d'hébergement où la prise en charge est la plus personnalisée et la plus stable sont réservés en priorité à certains types de publics *(tableau 1)*. Cette priorité est parfois inscrite dans leur définition institutionnelle comme les accueils mère-enfants, mais le plus souvent, elle résulte du mode d'admission. Les jeunes sans domicile sont deux fois plus souvent accueillis à l'hôtel alors que les plus âgés sont majoritairement hébergés dans les centres, en chambre individuelle ou collective (70 % des plus de soixante ans). Les personnes accompagnées d'enfants sont plus fréquemment orientées vers les hébergements les plus stables et les plus compatibles avec la vie familiale : les trois quarts sont hébergées en appartement, les autres sont dans des centres où elles peuvent rester dans la journée si elles le souhaitent. Les femmes sans enfants ont des conditions d'hébergement moins précaires que les hommes. Elles sont hébergées deux fois plus souvent en appartement et trois fois moins dans des centres qu'elles doivent quitter le matin. Par ailleurs, les étrangers sont deux fois plus souvent hébergés dans des structures collectives avec départ obligatoire le matin.

❶ Caractéristiques socio-démographiques des sans-domicile

En %

	Sans-domicile usagers des services d'aide						Ensemble de la population de 18 ans ou plus
	occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	hébergés en				Ensemble	
		chambre ou dortoir dans une structure collective		chambre d'hôtel	logement aidé		
		avec départ obligatoire le matin	sans départ obligatoire le matin				
Personnes vivant en couple	2	6	5	18	28	14	59
Personnes vivant seules[1]	88	88	79	68	42	67	19
Personnes accompagnées d'un ou plusieurs enfants	0	4	15	21	45	24	38
Hommes	93	90	68	61	43	64	47
18-29 ans	22	32	32	51	42	36	23
Plus de 50 ans	22	20	20	8	10	16	40
Étrangers	26	42	24	25	29	29	8

1. Sont considérées comme " vivant seules " les personnes ne vivant ni en couple, ni avec des amis, ni avec des enfants ce qui ne signifie pas qu'elles ne partagent pas leur chambre (dortoir, logement) avec d'autres personnes hébergées par la même institution.
Lecture : 2% des sans-domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation vivent en couple.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, recensement général de la population de 1999, Insee

❷ Temps passé dans chaque type d'habitation au cours de l'année 2000 par les sans-domicile selon leur situation en janvier 2001

En mois

Durant l'année 2000, a été ...		Sans-domicile usagers des services d'aide en janvier 2001					
		occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	hébergés en				Ensemble
			chambre ou dortoir dans une structure collective		chambre d'hôtel	logement aidé	
			avec départ obligatoire le matin	sans départ obligatoire le matin			
...sans domicile	• occupant d'un lieu non prévu pour l'habitation	5,5	1,1	0,3	0,7	0,2	0,8
	• hébergé en chambre ou en dortoir dans une structure collective	0,9	3,8	6,0	0,8	1,7	3,6
	• hébergé à l'hôtel ou en logement aidé	0,6	0,2	0,7	3,7	5,4	2,5
...avec domicile	• hébergé chez des particuliers	1,8	2,7	2,0	2,3	1,6	1,9
	• locataire d'une chambre d'hôtel, occupant sans titre	1,9	1,6	1,1	2,2	0,7	1,1
	• locataire, sous-locataire ou propriétaire	1,3	2,6	1,9	2,3	2,4	2,1
	Total	**12**	**12**	**12**	**12**	**12**	**12**

Lecture : les sans-domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation en janvier 2001 ont été en moyenne 5 mois et demi dans la rue ou dans un abri de fortune au cours de l'année 2000.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

Les jeunes mis à part, la plupart ont déjà eu un logement personnel

Un quart des sans-domicile usagers des services n'ont jamais eu de logement personnel ; 60 % sont des jeunes de moins de 30 ans. Les sans-domicile qui n'ont jamais eu de logement ont connu pour beaucoup une enfance difficile : 4 sur 10 ont été élevés par un seul des parents, placés dans une famille d'accueil ou dans un foyer de la DDASS, contre 2 sur 10 pour ceux qui ont déjà disposé d'un logement.

Les trois quarts des sans-domicile usagers de service d'aide ont déjà occupé un logement personnel, principalement comme locataires. Environ 40 % l'ont perdu dans les douze derniers mois. Les raisons invoquées sont la séparation du conjoint (37 %), un changement de ville, de région ou de pays (20 %), l'impossibilité de payer le loyer (21 %) et enfin l'expulsion (13 %). Toutes ces raisons ne sont pas exclusives les unes des autres.

Bien souvent, avant d'être totalement privées de domicile, ces personnes étaient déjà logées de façon précaire chez des parents ou des amis, à l'hôtel ou dans un logement occupé sans titre.

Au cours de l'année précédant l'enquête, un sans-domicile sur deux a effectué une démarche pour trouver un logement. Les autres mettent en avant l'insuffisance de leurs revenus (43 %), mais aussi le manque de documents administratifs (feuilles de paye, titre de séjour…17 %), ou encore pour 14 %, le souhait de ne pas changer de mode d'hébergement. En particulier, parmi ceux qui travaillent, beaucoup n'ont pas un revenu ou des garanties suffisants pour pouvoir louer un logement.

Sans domicile depuis longtemps

L'absence de domicile peut être durable ou récurrente : en moyenne, la population étudiée avait été sans domicile durant 7 mois au cours de l'année 2000 *(tableau 2)*. Certaines formes d'hébergement rudimentaires peuvent constituer un mode d'habitation durable. Les sans-domicile accueillis dans les centres avec départ

obligatoire le matin ont séjourné dans le réseau d'hébergement en moyenne 4 mois au cours des 12 derniers mois. Dépassant souvent les durées de séjours réglementaires, 20 % des personnes hébergées dans des centres avec départ obligatoire le matin y habitent depuis plus de 3 mois, 5 % depuis plus de 2 ans. Autrement, ils sont obligés d'aller d'un centre à un autre. Ainsi, la moitié des sans-domicile hébergés dans ce type de centres y séjournent au moins pour la deuxième fois. Mais la vie dans les institutions d'hébergement ne convient pas à tous. Ceux qui dormaient dans la rue ou dans un abri de fortune en janvier 2001 avaient fréquenté le dispositif d'hébergement pendant un mois et demi, en moyenne, au cours de l'année précédente et séjourné presque 6 mois dans la rue. Tous ne font pas fait appel au système d'hébergement. Ainsi, la moitié de ceux qui dormaient dans la rue en janvier 2001 ne voulaient pas se rendre dans un centre. Les principales raisons invoquées étaient par ordre d'importance décroissante : le refus de fréquenter les autres hébergés, le manque d'hygiène, l'insécurité, le caractère jugé inadapté de la réglementation.

Des séjours à l'hôpital suite à des tentatives de suicide ou des agressions

Près d'un tiers de la population étudiée a effectué un séjour à l'hôpital d'au moins une nuit au cours de l'année. Le séjour à l'hôpital peut précéder l'admission dans un centre d'hébergement. C'est par exemple le cas des femmes battues ou violées. Les motifs d'admission les plus courants sont les traumatismes causés par des agressions, les accidents sur la voie publique, et enfin les tentatives de suicide (par exemple après la perte d'un emploi, d'un logement, le départ d'un pays en guerre, une rupture familiale, le décès d'un proche). Les sans-domicile, du fait de leurs conditions de vie déclarent des maladies et des problèmes de santé spécifiques tels des problèmes respiratoires, des maladies de peau, des dépressions.

Les états dépressifs ou les cas de nervosité très fréquents chez les sans-domicile peuvent s'interpréter comme une manifestation du stress amené par la précarité de leurs conditions d'existence. Près d'un quart des sans-domicile se sentent très souvent tendus ou nerveux, et près de la moitié éprouvent des difficultés à s'endormir *(tableau 3).*

Près d'un tiers ont un travail, mais plus de 40 % sont chômeurs

Parmi les sans domicile, 43 % sont chômeurs, 29 % ont un emploi et 28 % sont inactifs (ils ne cherchent pas ou plus d'emploi). Leur taux de chômage est donc 6 fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Un quart des inactifs sont des étrangers non autorisés à travailler. Les autres inactifs ne cherchent pas d'emploi pour des raisons de santé (30 %), parce qu'ils ne souhaitent pas travailler ou entreprendre de recherche d'emploi (12 %), parce qu'ils se considèrent comme trop jeunes ou trop âgés pour les employeurs (9 %) ou parce qu'ils ne sont pas disponibles (15 %) (il s'agit essentiellement de jeunes mères de famille). La moitié des chômeurs sont sans emploi depuis plus d'un an, 15 % depuis plus de 5 ans.

Par le métier exercé aujourd'hui ou dans le passé, la population étudiée appartient très majoritairement aux classes populaires. Quand ils travaillent, plus de neuf sans-domicile sur dix sont ouvriers ou employés, très majoritairement non qualifiés *(tableau 4)*. Parmi ceux qui ne travaillent plus, huit sur dix occupaient des métiers d'ouvriers ou d'employés. Mais certains appartenaient aux professions intermédiaires ou étaient cadres (11 %) ou indépendants (5 %).

Les titulaires d'un emploi travaillent principalement dans des entreprises privées (56 %), des associations ou des centres d'hébergement (26 %), des administrations publiques (8 %). Un quart seulement ont été embauché dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, et 15 % dans le cadre d'un contrat à durée déterminée. Les autres sont employés comme travailleurs intérimaires (17 %), stagiaires ou apprentis (7 %) ou dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité (11 %). Enfin, 16 % travaillent sans contrat, 3 fois sur 4 pour des associations ou des centres, souvent en contrepartie de l'hébergement et des repas.

3 État de santé psychique et conditions de vie des sans-domicile

En %

Problèmes déclarés	Sans-domicile usagers des services d'aide						
	occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	hébergés en					Ensemble
		chambre ou dortoir dans une structure collective		Chambre d'hôtel	logement aidé		
		avec départ obligatoire le matin	sans départ obligatoire le matin		dans une structure collective	hors structure collective	
Troubles mentaux	13	5	7	9	3	2	**5**
Etats dépressifs	33	19	21	28	27	22	**23**
Nervosité, tension, stress très fréquents	28	25	21	25	22	21	**22**
Temps de sommeil en 24 heures	5h 42 min	6h 30 min	6h 54 min	6h 42 min	7h 06 min	7h 06 min	**6h 48 min**

Lecture : 13% des sans-domicile usagers de services d'aide occupant un lieu non prévu pour l'habitation déclarent avoir des troubles mentaux.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.
Source : Enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

4 Activité professionnelle actuelle ou passée des sans-domicile

En %

	Activité professionnelle (pour ceux qui travaillent)			Ancienne activité professionnelle (pour ceux qui ne travaillent plus)		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Ouvrier sans qualification	39	15	31	31	10	26
Ouvrier qualifié	25	3	18	26	4	20
Agent de service	9	32	17	9	33	15
Autre employé sans qualif. (vendeur, caissier, agent de bureau, planton...)	11	32	18	12	24	15
Employé qualifié	2	9	4	2	12	5
Brocanteur	5	1	3	0	0	0
Vendeur sur voie publique, a reçu de l'argent pour service rendu	1	0	1	0	0	0
Profession intermédiaire, cadre, agriculteur, artisan	4	4	4	17	14	16
Autre	4	4	4	3	3	3
Ensemble	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Lecture : 39% des hommes sans-domicile qui travaillent sont des ouvriers non qualifiés.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

Des revenus faibles

Près d'un quart ne perçoivent ni revenu du travail, ni prestation sociale. Environ un sur dix n'a aucune source de revenu et un sur dix ne vit que de dons monétaires (hors mendicité). Un sur dix déclare faire la «manche», très souvent en complément d'autres sources de revenus. 13 % des sans-domicile usagers des services d'aide vivent uniquement des revenus de leur travail ou de celui de leur conjoint.

Par ailleurs, 60 % des sans-domicile reçoivent au moins une prestation sociale (y compris l'allocation chômage) et pour 28 % elle constitue leurs seules ressources. Environ un tiers ont reçu un des minima sociaux : l'allocation adultes handicapés (AAH) pour 6 % d'entre eux, le revenu minimum d'insertion (RMI) pour 23 % *(tableau 5)*. Les trois quarts des sans-domicile qui n'ont pas entrepris de démarches pour obtenir le RMI expliquent leur choix par le fait qu'il n'ont pas le droit d'en bénéficier. La faible proportion d'allocataires du RMI s'explique en partie par les conditions de ressources mais également, par le fait que le droit au RMI n'est ouvert qu'à partir de 25 ans, sauf si le demandeur a la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître. De ce fait, 5 % des sans-domicile âgés de 18 à 24 ans sont titulaires du RMI. Enfin, l'accès au RMI n'est ouvert aux étrangers qu'après trois ans de séjour régulier en France (sauf pour les réfugiés). Ainsi, seuls 15 % de la population étudiée de nationalité étrangère perçoivent le RMI. Enfin, 60 % des personnes sans domicile déclarent être bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle.

D'une manière générale, les contacts avec les organismes sociaux diminuent avec la précarité de l'hébergement, les personnes sans domicile peuvent ne plus être en contact avec les organismes sociaux, en l'ayant souhaité ou non. Ainsi, un tiers des sans-domicile hébergés dans les centres avec départ obligatoire le matin et la moitié des sans-abri n'ont rencontré ni assistante sociale ni éducateur au cours des 12 derniers mois. Les sans-abri qui ont eu un contact avec un travailleur social n'en sont pas nécessairement satisfaits, 36 % se déclarent plutôt mécontents ou très mécontents (contre 17 % des sans-domicile hébergés).

5 Prestations perçues et démarches réalisées par les sans-domicile

En %

	Sans-domicile usagers de services d'aide						
	occupant un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune)	hébergésj en					Ensemble
		chambre ou dortoir dans une structure collective		chambre d'hôtel	logement aidé		
		sans procédure d'admission	avec procédure d'admission		dans une structure collective	hors structure collective	
Perçoit actuellement							
l'AAH	5	5	8	8	7	4	6
le RMI	31	23	23	20	21	23	23
Dans l'année a							
• rencontré un travailleur social	48	65	88	88	84	92	80
• effectué une démarche auprès de la CAF	18	33	35	31	49	50	39
• effectué une démarche auprès d'une mairie	26	30	47	53	46	52	43
• effectué une démarche auprès de la CPAM	21	33	43	37	52	56	43
• effectué une démarche auprès de l'ANPE	19	36	49	53	49	56	46
• Possède une carte de sécurité sociale personnelle et valable	70	74	78	70	87	80	77
• Bénéficie de la CMU	51	51	61	50	65	67	59

Lecture : 5% des sans-domicile occupant un lieu non prévu pour l'habitation ont perçu l'allocation adulte handicapé au cours des douze derniers mois.
Champ : personnes francophones de 18 ans ou plus, agglomérations de plus de 20 000 habitants, France métropolitaine.
Source : enquête auprès des personnes fréquentant les services d'hébergement ou les distributions de repas chauds, janvier 2001, Insee

Beaucoup de dettes

Dans la population étudiée, le revenu médian des personnes vivant seules (67 %) s'élève à 380 euros (2 500 francs). Un quart de ces personnes seules perçoivent moins de 180 euros (1 200 francs) et un quart plus de 580 euros (3 800 francs).

Pour 43 % des membres de la population étudiée, l'endettement s'ajoute à la faiblesse des revenus : un endetté sur deux doit plus de 1 200 euros (8 000 francs), et 1 sur 4 plus de 3 810 euros (25 000 francs). Les dettes sont bien plus élevées pour ceux qui dorment dans la rue, atteignant plus de 4 570 euros (soit 30 000 francs) pour la moitié d'entre eux.

A l'inverse, 30 % attendent des remboursements : de la part d'amis (6 sur 10), de membres de leur famille (2 sur 10), d'un employeur ou d'une administration (1 sur 10).

Source

Les résultats présentés ici sont issus de l'enquête auprès des personnes utilisant les services de restauration ou d'hébergement gratuits réalisée par l'Insee du 15 janvier au 15 février 2001. 4 109 utilisateurs de services d'hébergement gratuits ou à faible participation ou de distributions de repas chauds ont été interrogés. Pour en savoir plus sur la méthodologie de l'enquête, il est nécessaire de se reporter à l'*Insee première* n°823 de janvier 2002 « Hébergement et distribution de repas chauds : le cas des sans-domicile ».

Définition

Le revenu médian est calculé ici uniquement pour les personnes vivant seules ; l'estimation du revenu médian pour les personnes en couples (ou vivant avec des amis) nécessite en effet des redressements spécifiques qui seront effectués pour des publications ultérieures.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : **www.insee.fr**

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2002

Abonnement annuel = ❒ 70 € (France) ❒ 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

_____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Paul Champsaur
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : J.-W. Angel, R. Baktavatsalou, C. Dulon, A.-C. Morin, B. Ouvré
Maquette : P. T.
Code Sage IP02824
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2002

INSEE
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES